



Assemblée générale

Distr. générale
1er juin 1998
Français
Original: anglais

**Comité spécial chargé d'étudier la situation
en ce qui concerne l'application de la Déclaration
sur l'octroi de l'indépendance aux pays
et aux peuples coloniaux**

Anguilla

Document de travail établi par le Secrétariat

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Généralités	1-2	3
II. Évolution constitutionnelle et politique	3-7	3
A. Constitution	3-4	3
B. Partis politiques et élections	5	3
C. Fonction publique	6-7	3
III. Situation économique	8-43	3
A. Généralités	8-11	3
B. Finances publiques	12-16	4
C. Agriculture, élevage et pêche	17-21	4
D. Développement industriel	22-24	5
E. Transports, communications et autres services essentiels	25-27	5
F. Bâtiment	28-31	5
G. Section des banques et assurances	32-34	6
H. Environnement	35	6
I. Affaires internationales	36-37	6
J. Tourisme	38-42	6

K.	Plan de développement du territoire d'Anguilla	43	7
IV.	Situation sociale	44–46	7
A.	Généralités	44–45	7
B.	Enseignement	46	7
V.	Participation aux activités d'organisations ou mécanismes internationaux	47–48	7
VI.	Statut futur du territoire	49–50	8

I. Généralités

1. Anguilla¹ est située à 240 kilomètres à l'est de Puerto Rico, à 113 kilomètres au nord-ouest de Saint-Kitts-et-Nevis et à 8 kilomètres au nord de Saint-Martin. La superficie totale du territoire, y compris plusieurs îlots proches, est de 96 kilomètres carrés. L'île principale a une longueur maximale de 26 kilomètres et une largeur maximale de 5 kilomètres. La Vallée est la capitale d'Anguilla.
2. En 1997, selon les dernières estimations officielles, la population d'Anguilla était de 10 424 habitants².

II. Évolution constitutionnelle et politique

A. Constitution

3. On trouvera une brève description de l'Anguilla (Constitution) Order, 1982, dans le rapport de la Mission de visite des Nations Unies à Anguilla, effectuée en 1984 (A/AC.109/799, par. 19 à 27), et dans un précédent document de travail sur le territoire établi par le Secrétariat (A/AC.109/1181, par. 5 et 6). Un résumé détaillé des principaux points et questions soulevés dans le rapport du Comité nommé par le Gouverneur pour examiner la Constitution, figure dans le document de travail de 1989 (voir A/AC.109/975, par. 15 et 16; voir aussi A/AC.109/975/Add.1, annexe).
4. En bref, l'Anguilla (Constitution) Order de 1982 accorde à l'Anguilla le statut de territoire britannique dépendant. La monarchie britannique est représentée par un gouverneur qui préside le Conseil exécutif et qui est responsable de la défense, des relations extérieures, de la sécurité interne, de la fonction publique et du financement extraterritorial. Le Conseil exécutif se compose du gouverneur, du ministre principal et de plus de trois autres ministres choisis par le gouverneur parmi les représentants élus de la Chambre d'assemblée et de deux membres *ès qualités* (le procureur général et l'adjoint au gouverneur). La Chambre d'assemblée est élue pour cinq ans et se compose de sept représentants élus, de deux membres *ès qualités* et de deux membres nommés par le gouverneur, dont l'un à l'issue de consultations avec le ministre principal et le chef de l'opposition. Le système judiciaire est administré par la justice de paix, la Haute Cour et la Cour d'appel de la Cour suprême des Caraïbes orientales, avec possibilité d'interjeter appel auprès du Conseil privé du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

B. Partis politiques et élections

5. Les élections législatives de mars 1994 ont abouti à la formation d'un gouvernement de coalition dirigé par l'Anguilla United Party et l'Anguilla Democratic Party. Les autres partis politiques sont l'Anguilla National Alliance et l'Anguillians for Good Government. On trouvera d'autres informations sur les partis politiques et les élections dans un précédent document de travail établi par le Secrétariat (A/AC.109/2016, par. 5). Les prochaines élections législatives doivent avoir lieu avant mars 1999.

C. Fonction publique

6. On trouvera les informations relatives à la composition de la fonction publique anguillaise dans un précédent document de travail établi par le Secrétariat (A/AC.109/1181, par. 13).
7. Selon les *Statistiques de la comptabilité nationale de 1995* d'Anguilla, les dépenses publiques s'élevaient à 21,9 % du produit intérieur brut (PIB) de l'île, dont environ 13,4 % pour les traitements, les retraites et les indemnités des fonctionnaires³.

III. Situation économique

A. Généralités

8. Les priorités suivantes figurent dans le document de stratégie économique à moyen terme (1996-1998) : a) expansion du tourisme, croissance économique et création d'emplois; b) diversification économique, notamment en faveur des services financiers extraterritoriaux; et c) mise en valeur durable du milieu physique. Le développement du tourisme et la diversification économique sont considérés comme des priorités absolues, et des efforts sont en cours pour développer le secteur financier extraterritorial. À cette fin, les lois sur les sociétés et les trusts ont été actualisées et les lois sur l'immigration ont été revues afin de faciliter l'importation de professionnels qualifiés et de personnel technique national, car le territoire souffre en effet d'une pénurie de personnel dans ces catégories⁴.
9. En 1997, l'économie d'Anguilla a continué de progresser à un taux estimatif de 6,5 %; ce taux a été alimenté par le tourisme et le bâtiment, qui devraient contribuer à maintenir une croissance dynamique en 1998⁵. Cette reprise économique confirmée a fait suite à une expansion de 3,5 % en 1996, qui avait elle-même été précédée d'une contraction de

4,15 % en 1995 par suite des ravages provoqués par le cyclone Luis à Anguilla en septembre 1995. Le PIB réel est tombé à 142,3 millions de dollars des Caraïbes orientales en 1995⁶, contre 148,8 millions en 1994⁷.

10. Les secteurs associés aux activités de tourisme, de reconstruction et de relèvement à la suite du cyclone sont ceux qui ont connu le plus grand essor.

11. L'expansion de l'activité économique a ramené l'emploi au niveau antérieur au cyclone Luis et le taux d'inflation s'est situé à 3,59 % en 1996 et à 2,2 % en 1997⁸.

B. Finances publiques

12. Un excédent de 1,4 million de dollars des Caraïbes orientales était attendu en 1997. L'encours de la dette extérieure a atteint un total de 8,5 millions de dollars des États-Unis en 1995 (dont 72 % avaient été contractés auprès de la Banque de développement des Caraïbes).

13. Malgré une progression de 4,4 % des dépenses renouvelables comparée à une progression de 1,1 % des recettes, le Gouvernement a réussi à maintenir un excédent de 1,74 million de la balance des comptes courants par rapport à la période correspondante de 1996, dépassant ainsi le montant de 1,4 million de dollars des Caraïbes orientales qui avait été projeté. Les dépenses d'équipement ont été financées pour l'essentiel au moyen de fonds extérieurs. Les importations de marchandises ont progressé de 12,5 % et ont entraîné un déficit marqué de la balance commerciale et de la balance des comptes extérieurs, déficit qui a atteint environ 28 % du PIB dans ce dernier cas. Le montant de la dette extérieure contractée auprès de deux institutions multilatérales, à savoir la Banque de développement des Caraïbes et la Banque européenne d'investissement⁹, a très légèrement diminué.

14. Le compte courant des opérations du gouvernement central a de nouveau affiché un excédent qui a atteint 55,16 millions de dollars des Caraïbes orientales en 1997, contre 46,91 millions en 1996. Les postes qui ont le plus contribué à cette augmentation – droits d'importation, taxes de logement et d'embarquement – ont enregistré une croissance de 16,5, 65,1 et 15,2 % respectivement¹⁰.

15. Les dépenses effectives entre janvier et novembre 1997 se sont élevées à 46,3 millions de dollars, ce qui représente une progression de 14,4 % par rapport au montant de 40,4 millions de dollars enregistré pendant la période correspondante en 1996. Les dépenses renouvelables ont augmenté de 16 % en 1997, pour atteindre 52,95 millions de dollars des Caraïbes orientales, contre 45,65 millions en 1996. Les dépenses au titre des traitements se sont élevées à 21,9

millions de dollars des Caraïbes orientales en 1996, soit 6,5 % de plus qu'en 1995, année où elles avaient été de 20,57 millions¹¹.

16. L'encours de la dette extérieure, qui se chiffre à 8,48 millions de dollars des Caraïbes orientales, a été réduit de 0,02 % en 1996.

C. Agriculture, élevage et pêche

17. On trouvera des informations générales sur l'agriculture du territoire dans les précédents documents de travail établis par le Secrétariat (A/AC.109/2016, par. 14 et 15; A/AC.109/2045, par. 14 et 16).

18. La production agricole a chuté de 6,5 millions de dollars des Caraïbes orientales en 1995 à 5,8 millions en 1996, les dégâts causés par le cyclone au cheptel et aux récoltes au cours du dernier trimestre de 1995 ayant entraîné une réduction de la production dans ces secteurs.

19. L'installation de systèmes d'irrigation au goutte à goutte, l'expansion des vergers de rapport, de l'horticulture et des cultures potagères figurent parmi les initiatives récentes dans le secteur agricole. L'élevage de volaille, la production de lapins et l'apiculture à des fins commerciales ont également progressé. De nouvelles méthodes d'élevage et de conservation des fourrages sont actuellement mises au point¹². Par ailleurs, afin de protéger l'environnement contre le surpâturage, l'Association des agriculteurs anguillais a signé un Mémoire d'accord avec le Programme des Nations Unies pour le développement au sujet du financement d'un projet d'une durée de 18 mois.

20. Le Ministère des pêches et des ressources marines, en association avec le Ministère de la planification et du patrimoine anguillais, a lancé un projet pilote pour la remise en état des dunes de sable et la sensibilisation de la participation à l'importance de ces sites naturels. Ce projet est financé par l'Agency for International Development des États-Unis, par l'intermédiaire du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), et administré par l'Organisation des États des Caraïbes orientales¹³.

21. Dans le sous-secteur de la pêche, le Gouvernement s'intéresse aux ressources pélagiques au large, qui ne sont pas actuellement exploitées. La création de parcs marins pour la protection des récifs coralliens et des verrières fait partie intégrante du programme des pêcheries. Le sous-secteur de la pêche s'est également senti du fait que Saint-Martin, principale destination des exportations, a acheté moins de produits de la pêche en 1995¹⁴.

D. Développement industriel

22. Au cours de la période qui a suivi le cyclone Luis, Anguilla n'a pas seulement reconstruit et remis en état ses industries, mais a aussi amélioré sa position en tant que territoire propre à attirer des investissements industriels étrangers. En 1997, des pourparlers ont été engagés avec la société américaine Beal Aerospace Inc. en vue de la construction d'aires de lancement de satellites sur les îles Sombrero, à 30 miles au nord-ouest d'Anguilla. Cette société envisage de lancer des fusées équipées de satellites commerciaux. Il devra être procédé à une évaluation de l'impact environnemental du site de lancement proposé.

23. Le Gouvernement anguillais a signé un contrat de 6 millions de dollars, d'une durée de cinq ans, avec une société américaine, Ionics Inc., pour assurer l'approvisionnement de l'île en eau potable. Cette société construira et exploitera une usine de dessalement par osmose inverse, dont elle restera propriétaire; cette installation produira 600 gallons d'eau douce par jour à partir d'eau de mer, fournissant ainsi une source d'eau potable durable et entièrement fiable¹⁵.

24. Les industries extractives, qui fournissent des facteurs de production indispensables au secteur du bâtiment, ont enregistré une croissance de 15,1 % en 1995¹⁶. On trouvera des informations sur le développement industriel dans un précédent document de travail établi par le Secrétariat (A/AC.109/2016, par. 19 et 20).

E. Transports, communications et autres services essentiels

25. On trouvera des informations sur les transports, les communications et les autres services essentiels dans un précédent document de travail établi par le Secrétariat (A/AC.109/2016, par. 21 et 22). Le secteur des transports a connu une baisse d'activité de 8,9 %, tombant de 9,3 millions de dollars des Caraïbes orientales en 1994 à 8,5 millions en 1995. La production dans ce secteur étant étroitement liée à l'activité dans le secteur de l'hôtellerie et de la restauration, elle a subi le contrecoup du fléchissement enregistré dans ce secteur en 1995.

26. La production d'électricité et d'eau a diminué de 9,2 % en 1995 par rapport à 1994. Le sous-secteur de l'électricité a été gravement touché par le cyclone Luis, qui a endommagé les poteaux, lignes électriques, transformateurs et autre matériel. En février 1998, le Gouvernement anguillais a racheté les actions de son partenaire dans la Compagnie

anguillaise d'électricité, dont il possède désormais la totalité des actions.

27. En mars 1997, le Ministre des communications et des travaux publics a déclaré au cours d'une émission de radio que le Gouvernement explorerait toutes les sources possibles de financement pour maintenir le réseau routier en excellent état¹⁷.

F. Bâtiment

28. L'exécution de grands projets de construction d'ensembles touristiques a commencé ou est imminente et de nouveaux projets d'investissement devraient stimuler l'arrivée des touristes. Dans l'énoncé de ses opérations courantes, le Gouvernement a signalé que l'activité dans ce secteur s'est intensifiée au cours du deuxième trimestre de 1997 par rapport à la période correspondante en 1996, et cela aussi bien dans le secteur public que dans le secteur privé. Dans le secteur public, l'activité a porté essentiellement sur la mise en place d'infrastructures alors que, dans le secteur privé, elle est en partie liée à la construction d'un nombre non négligeable de logements.

29. Parmi les nouveaux projets, il convient de signaler la construction en cours que l'hôtel Cuisinart (75 millions de dollars des États-Unis), la construction d'une marina de 50 places, pour laquelle un permis a été demandée, la construction d'une école (2 millions de livres sterling), la réalisation d'un programme d'amélioration des routes (1,7 million de livres sterling) et la construction d'un nouveau bâtiment pour la Banque nationale d'Anguilla (4 millions de dollars des Caraïbes orientales). La réalisation notamment d'un projet d'aménagement d'une île privée à Prickly Pear Cay, actuellement envisagé par la compagnie maritime Royal Caribbean Sunrise Lines, présentera un double avantage pour Anguilla dans la mesure où cela créera des possibilités d'emploi et où toutes les installations appartiendront à des Anguillais¹⁸.

30. La production dans le secteur du bâtiment a augmenté de 6 %, passant de 18 millions de dollars des Caraïbes orientales en 1994 à 19,1 millions en 1995. L'essor de ce secteur était en grande partie imputable aux activités de relèvement et de reconstruction entreprises après le passage du cyclone Luis. Il avait été délivré 218 permis de construire à la fin de 1997, soit 24,6 % de plus qu'en 1996.

31. Le Département britannique pour le développement international a financé un nouveau projet d'information foncière destiné à informatiser les plans cadastraux en Anguilla d'ici juin 1998. Ce projet s'encadre dans les initiati-

ves d'informatisation à l'appui du plan de développement du territoire d'Anguilla¹⁹.

G. Section des banques et assurances

32. Il ressort d'articles de presse qu'Anguilla est devenue aux yeux des investisseurs un centre financier offshore viable et dûment réglementé. Diverses lois financières ont été promulguées, notamment de nouvelles règles applicables aux sociétés et aux compagnies fiduciaires. Des lois sur le partenariat et les assurances ont également été mises en place. L'infrastructure législative a été renforcée par des dispositions visant à réglementer ce secteur par le biais d'un contrôle des directeurs de sociétés et de compagnies fiduciaires ainsi que des activités bancaires.

33. Les banques commerciales ont vu une contraction des liquidités au cours du deuxième trimestre de 1997, le ratio prêts-dépôts passant de 65 % à 68 % dans le courant du trimestre. Le crédit intérieur, qui avait chuté de 5,9 % au cours du deuxième trimestre de 1996, a cependant progressé de 1,4 %, reflétant une croissance de 7,3 %.

34. Le Gouvernement anguillais a mis fin aux relations de longue date qu'il entretenait pour son fonds consolidé, avec la banque Barclays, qu'il a remplacée par la Banque nationale d'Anguilla pour une période initiale de deux ans. Cette dernière a commencé ses opérations pour le compte du Gouvernement en janvier 1998. Par ailleurs, la *Anguilla Development Board*, qui semble avoir toujours été considérée essentiellement comme une banque, a été rebaptisée «Anguilla Development Bank»²⁰.

H. Environnement

35. On trouvera des informations sur l'environnement dans le précédent document de travail établi par le Secrétariat (A/AC.109/2045, par. 23 et 24). Les questions environnementales sont examinées avec toute l'attention voulue lors de l'évaluation des projets d'investissement à Anguilla.

I. Affaires internationales

36. Du fait de sa fiscalité à taux zéro, Anguilla est destinée à devenir un centre bancaire offshore et à être considérée par ailleurs comme politiquement stable du fait de son statut de territoire britannique. Le gouvernement du territoire a mis en place une série complète de lois sur les sociétés et les opérations financières offshore, comme par exemple le décret sur

les sociétés, celui sur les sociétés à responsabilité limitée et celui sur les sociétés commerciales internationales. Les coûts de constitution et d'enregistrement de sociétés sont compétitifs, de même que les frais de gestion. L'absence de contrôle des changes ou de restrictions aux transferts de titres, la possibilité de conserver et de rapatrier librement les bénéfices réalisés offshore, enfin l'exonération d'impôts sur les intérêts versés sont au nombre des encouragements dont bénéficie la création de banques et de sociétés fiduciaires offshore.

37. En 1997, souhaitant donner à Anguilla une place de premier plan dans le secteur financier offshore, le Gouvernement a passé un marché pour l'informatisation du registre des sociétés. Ce système, très perfectionné, dont la mise au point est déjà bien avancée, devrait permettre l'immatriculation en ligne dès la fin mars 1998 en ouvrant instantanément accès à Internet de n'importe où dans le monde, 24 heures sur 24, 365 jours par an. Le secteur des services financiers s'en trouvera franchement renforcé, Anguilla devenant ainsi le Centre d'immatriculation de sociétés le plus avancé technologiquement au monde²¹. On trouvera de plus amples informations sur le secteur des affaires internationales dans le précédent document de travail établi par le Secrétariat (A/AC.109/2045, par. 25 et 26).

J. Tourisme

38. Le Gouvernement anguillais a redoublé d'efforts en matière de promotion du tourisme et de diversification du secteur touristique, et cela s'avère un investissement rentable. L'Office du tourisme a pris à sa charge la gestion administrative et financière du secteur et a contribué largement à l'effort de commercialisation d'Anguilla en mobilisant des ressources plus importantes pour financer les activités de promotion et en mettant en oeuvre la stratégie de développement du tourisme établie dans le cadre du Programme de développement du tourisme dans les Caraïbes financé par l'Union européenne, ainsi que le Projet de promotion et de développement du tourisme financé par le Royaume-Uni²².

39. Après un recul de 19,5 % en 1996, le nombre de touristes à Anguilla a atteint un total de 113 865 en 1997, ce qui représente une augmentation de 32 % par rapport aux 86 329 visiteurs dénombrés en 1996. Le nombre total d'arrivées de touristes était de 43 181 en 1997, soit une augmentation de 15,1 % par rapport aux 37 498 de 1996, l'augmentation la plus importante correspondant aux mois d'hiver qui connurent une hausse de 25,7 % par rapport à la même période en 1996. Le nombre d'excursionnistes a atteint un total de 70 684 en 1997, soit une augmentation de 45 % par rapport aux 48 741 de 1996²³. Cette économie axée sur le

tourisme a enregistré de bons résultats en 1997 et les perspectives sont favorables pour 1998-1999²⁴.

40. En 1997, les touristes en provenance des États-Unis d'Amérique ont continué de dominer le marché, avec 61,7 % du nombre total d'arrivées (soit une augmentation de 6,1 %). Bien que leur nombre ait diminué de 10,9 %, les touristes originaires des Caraïbes occupent toujours la deuxième place, avec 19,7 % du total. Les arrivées en provenance du Canada ont encore augmenté, atteignant 18,6 % du marché, soit 5 % de plus qu'en 1996, tandis que le nombre des touristes originaires du Royaume-Uni a doublé en 1997, pour atteindre 12,9 % du total²⁵. On attribue en partie l'augmentation de 46,3 % du nombre de touristes européens à l'ouverture, en mai 1996, en Italie, d'un bureau chargé des relations publiques et de l'action commerciale²⁶.

41. En 1996, le Gouvernement anguillais a signé avec Aruba un accord en vertu duquel le territoire néerlandais élaborerait des plans pour la construction à Brimogen, sur la côte nord, d'un nouvel aéroport d'un coût de 40 millions de dollars des Caraïbes orientales, qui serait financée par la Banque d'investissement d'Aruba. Il est néanmoins envisagé de rallonger de 3 600 à 6 000 pieds la piste de l'aéroport de Wallbalke, le début des travaux étant prévu pour 1998. Ce projet, dont le coût est estimé à 25 millions de dollars, sera financé par le secteur privé²⁷.

42. L'accord signé en 1996 entre l'entreprise Canadian Trac Industriels et le Gouvernement anguillais concernant la construction de l'Hôtel de Health Caribbean a été mis en oeuvre. Il s'agit d'un établissement médical destiné à exploiter les vertus du climat anguillais pour traiter certaines affections; désormais en service, cet établissement doté d'une technologie de pointe accueille aussi bien des malades étrangers que des autochtones. Par ailleurs, le Cuisinart Resort & Spa, à Rendezvous Bay, est un hôtel de 90 chambres dont la construction est presque terminée et qui devrait ouvrir ses portes à l'automne 1998. La planification et l'exécution de ce projet ont commencé il y a trois ans.

K. Plan de développement du territoire d'Anguilla

43. On trouvera un résumé du Plan de développement du territoire d'Anguilla et des informations s'y rapportant dans les précédents documents de travail établis par le Secrétariat (A/AC.109/1181, par. 67 à 74; A/AC.209/2016, par. 38, et A/AC/109/2045, par. 30).

IV. Situation sociale

A. Généralités

44. Il ressort des indicateurs sociaux que la situation en Anguilla est meilleure que dans les pays de la région qui se situent dans la tranche moyenne de l'indice de développement humain. Le taux de mortalité infantile est faible, l'espérance de vie est de 75 ans, le taux d'alphabétisation des adultes est de 95 % et le niveau du chômage est négligeable. La main-d'oeuvre locale, forte de 4 000 personnes, est employée à raison de 25 % environ dans le tourisme, de 16 % dans la fonction publique, de 10 % à temps partiel dans l'agriculture, 5 % recevant un complément de revenu. Les 44 % restants exercent différentes autres activités dans le secteur privé, notamment dans des microentreprises.

45. On trouvera de plus amples informations sur la situation sociale à Anguilla dans un précédent document de travail établi par le Secrétariat (A/AC.109/2016, par. 39 à 43).

B. Enseignement

46. L'enseignement est gratuit et obligatoire de 5 à 14 ans. Anguilla compte six écoles primaires publiques et une école secondaire publique, l'Albena Lake-Hodge Comprehensive. Dans la ligne de sa volonté de donner à Anguilla les moyens de faire face à ses besoins actuels et futurs, le Gouvernement tente de résoudre le problème de l'engorgement des classes en construisant un nouvel établissement et en révisant les programmes d'enseignement. On trouvera de plus amples informations sur l'enseignement à Anguilla dans un précédent document de travail établi par le Secrétariat (A/AC.109/2016, par. 44 et 45).

V. Participation aux activités d'organisations ou mécanismes internationaux

47. On trouvera dans un précédent document établi par le Secrétariat (A/AC.109/2016/Add.1) un aperçu de l'aide au développement consentie au territoire par les organismes des Nations Unies, à commencer par le PNUD.

48. Le Gouvernement d'Anguilla coopère directement avec d'autres gouvernements des Caraïbes et participe aux conférences et projets régionaux organisés par les gouvernements ainsi que les organisations et institutions régionales et internationales. Le territoire est membre de la Banque de

développement des Caraïbes, de l'Université des Indes occidentales et de la Banque centrale des Caraïbes orientales et il est doté du statut d'observateur auprès de l'Organisation des États des Caraïbes orientales. Il est représenté aux réunions annuelles du Groupe des Caraïbes pour la coopération dans le développement économique, organisées sous les auspices de la Banque mondiale.

VI. Statut futur du territoire

49. En ce qui concerne la position de la Puissance administrante, le Ministre des affaires étrangères et du Commonwealth du Royaume-Uni, M. Robin Cook, a annoncé, dans un discours prononcé à Londres le 4 février 1998 devant l'Association des territoires dépendants, qu'au cours des cinq premiers mois de son mandat, il avait entrepris de revoir l'administration des territoires dépendants du Royaume-Uni. On trouvera dans le document A/AC.109/2102 un résumé des principes et des points clefs de la proposition visant à «moderniser» les relations qu'entretient le Royaume-Uni avec ses territoires dépendants. Pour les déclarations faites à la cinquante-deuxième session de l'Assemblée générale, voir le document A/C.4/52/SR.6, par. 79 à 85.

50. Le 25 février 1998, l'Assemblée générale a adopté la résolution 52/77 B, résolution d'ensemble portant sur 12 territoires non autonomes, dont la section II est expressément consacrée à Anguilla.

Notes

¹ Les informations qui figurent dans le présent document proviennent des rapports publiés et des renseignements communiqués le 10 septembre 1996 et en avril 1997 au Secrétaire général par le Gouvernement du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord en vertu de l'Article 73 e de la Charte des Nations Unies. Les renseignements et les données chiffrées présentés dans le document de travail constituent les informations les plus récentes dont on dispose.

² *1998 Caribbean Basin Profile*, Anguilla, p.1.

³ Gouvernement d'Anguilla, *Statistiques de la comptabilité nationale de 1995*, p. 17, tableau 17.

⁴ Premier cadre de coopération avec Anguilla, PNUD (DP/CCF/ANL/1).

⁵ Rapport de pays 1998, *The Economist Intelligence Unit*.

⁶ La monnaie du territoire est le dollar des Caraïbes orientales. Un dollar des États-Unis vaut 2,70 dollars des Caraïbes orientales.

⁷ Gouvernement d'Anguilla, *Statistiques de la comptabilité nationale de 1995*, p. II.

⁸ Rapport de pays pour le premier trimestre de 1998, *The Economist Intelligence Unit*.

⁹ *1998 Caribbean Basin Profile*, Anguilla, p. 2.

¹⁰ Gouvernement d'Anguilla, *Bulletin statistique 1997*.

¹¹ Gouvernement d'Anguilla, estimation des recettes et des dépenses renouvelables et des dépenses d'investissement pour 1998.

¹² *1998 Caribbean Basin Profile*, Anguilla, p. 2.

¹³ *Quotidien Light*, No 240, p. 1.

¹⁴ *1998 Caribbean Basin Profile*, Anguilla, p. 2; Gouvernement d'Anguilla, *Statistiques de la comptabilité nationale de 1995*, p. III.

¹⁵ *The Boston Globe*, 22 avril 1998.

¹⁶ *1997 Caribbean Basin Profile*, p. 2; Gouvernement d'Anguilla, *Statistiques de la comptabilité nationale de 1995*, p. III.

¹⁷ *Caribbean Week*, 1er-14 mars 1997.

¹⁸ Rapport de pays 1998, *The Economist Intelligence Unit*.

¹⁹ *Quotidien Light*, No 239.

²⁰ Gouvernement d'Anguilla des recettes et des dépenses renouvelables et des dépenses d'investissement pour 1998.

²¹ *1998 Caribbean Basin Profile*, Anguilla, p. 2.

²² *1998 Caribbean Basin Profile*, Anguilla, p. 3.

²³ Gouvernement d'Anguilla, *Statistical Review of Tourism, 1997*.

²⁴ *Ist Quarter 1998 Economist Intelligence Report*.

²⁵ Gouvernement d'Anguilla, *Statistical Review of Tourism, 1997*.

²⁶ Gouvernement d'Anguilla, estimation des recettes et des dépenses renouvelables et des dépenses d'investissement pour 1998.

²⁷ Rapport de pays 1997-1998, *The Economist Intelligence Unit*.